

# Comprendre les enjeux de l' Etiquetage des Pneus



# Sommaire

- **Introduction**
- Performances indiquées sur l'étiquette
- Date d'application de l'étiquetage
- Rôle des différents acteurs



# 2012 une réglementation Européenne Pour le bénéfice de tous



Réduire la consommation de carburant  
et des émissions de gaz à effets de serre



Améliorer la sécurité routière.



Réduire le bruit du trafic routier.



# Une nouvelle législation au service du consommateur

## Objectif principal

Apporter de l'information au consommateur pour l'aider à choisir ses pneus selon 3 critères : la sécurité, la consommation de carburant, le bruit.

**Mise en application :** Le 1er novembre 2012.

**Produits concernés :** Pneus pour voitures particulières, utilitaires légers, poids lourds, autocars et bus, fabriqués à partir du 1er juillet 2012.

**Non applicable aux pneus :** *rechapés, cloutés, professionnels off road, dont indice de vitesse inf à 80 km/h , à usage temporaire type T, compétition, et collection.*

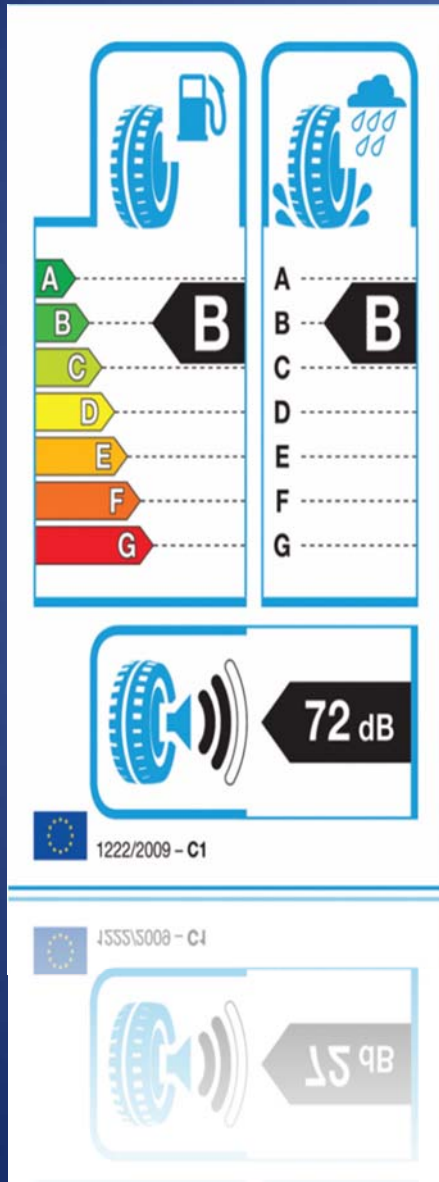


# Sommaire

- Introduction
- Performances indiquées sur l'étiquette
- Date d'application de l'étiquetage
- Rôle des différents acteurs



## Les 3 critères



### 1 – Efficacité énergétique :

des classes de résistance au roulement de A à G illustrant la contribution du pneu à la consommation de carburant .

### 2 – Sécurité :

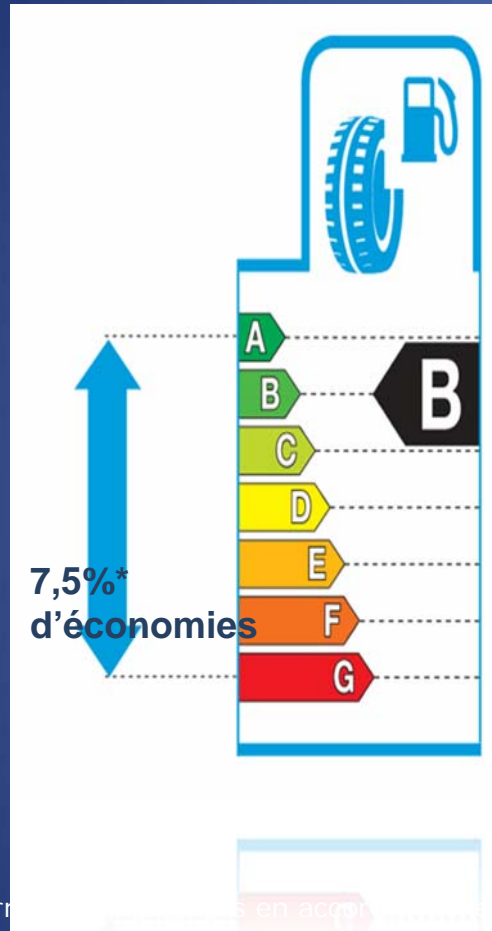
Des classes de A à G pour la distance de freinage sur surfaces mouillées.

### 3 – Bruit :

le niveau de bruit de roulement externe du pneumatique .



# N° 1 : Efficacité énergétique



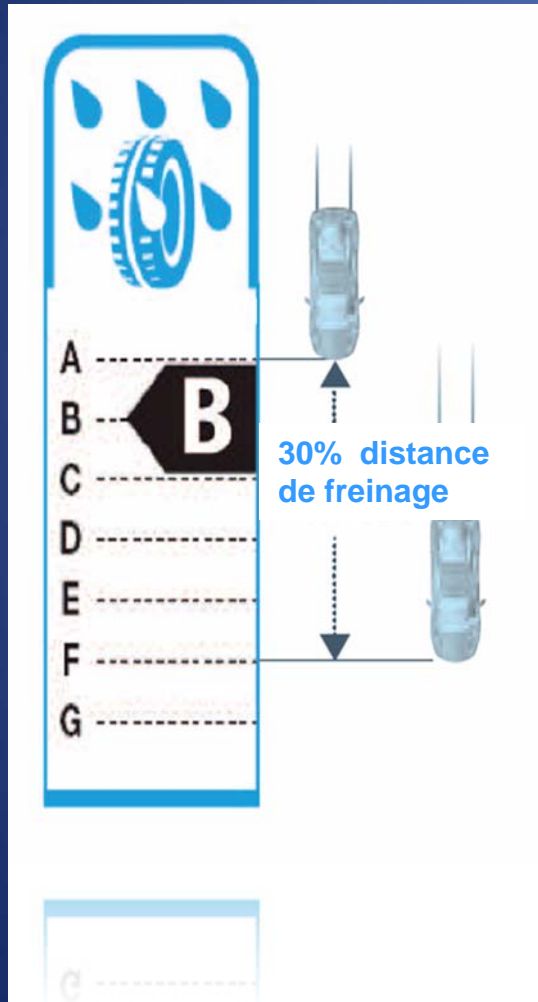
7 classes d'efficacité allant de G (moins efficace) à A (plus efficace).

Même si les résultats peuvent varier selon les véhicules et les conditions climatiques, la différence entre une note G et une note A pour un jeu complet de pneumatiques peut **réduire la consommation de 7,5%\*** et plus encore pour les véhicules poids lourd.

\*Performances mesurées en accord avec les méthodes de tests fixées par la Régulation EC 1222/2009.  
Source: European Commission's impact Assessment SEC (200) 2860.



## N° 2 : La sécurité (freinage sur sol mouillé)



**7 classes d'efficacité allant de G** (les distances de freinage les plus longues) **à A** (les distances de freinage les plus courtes).

Même si les résultats peuvent varier selon les véhicules et les conditions climatiques, en cas de freinage à fond la différence entre les classes de performance G et A pour un jeu de 4 pneus peut être **équivalent à 30% de distance de freinage en moins** (par exemple, pour une voiture roulant à 80 km/h, cela peut représenter 18m de distances de freinage en moins

...d avec les méthodes de tests fixées par la Régulation EC 1222/2009.  
...mpact Assesment SEC (2008) 2860.





## N° 3 : le bruit extérieur



En plus de la **valeur en décibels** (dBA), un pictogramme indique si le bruit extérieur est :

- 3 ondes noires = supérieur à la future limite Européenne soit un pneu **bruyant**,
- 2 ondes noires = entre la future limite et 3dB en dessous c'est-à-dire un pneu **moyennement bruyant**,
- 1 onde noire = plus de 3dB en dessous de la future limite soit un pneu **peu bruyant**.

NB : le bruit extérieur des pneus n'est pas totalement corrélé au bruit intérieur du véhicule.

\*Performances mesurées en accord avec les méthodes de tests fixées par la Régulation EC 1222/2009.  
Source: European Commission's impact Assessment SEC (2008) 2860.



## **La communication** sur l'étiquette

**Pour les catégories Tourisme et Camionnette, l'information sera disponible sur :**

une étiquette collée ou une fiche accompagnant le pneu lors de sa livraison au point de vente.

**Pour les catégories Tourisme, Camionnette et Poids Lourd , l'information du label sera disponible sur :**

la documentation technique et promotionnelle des manufacturiers (incluant Internet)

**et**, sur ou avec la facture du pneu donnée à l'acheteur

**Le client aura ainsi la possibilité de comparer les pneumatiques en fonction de ces critères.**



## En résumé :

Étiquette collée ou fiche à côté du produit : C1 + C2

Documentations techniques : C1 + C2 + C3

Internet : C1 + C2 + C3

Facture Utilisateur : C1 + C2 + C3



# Sommaire

- Introduction
- Performances indiquées sur l'étiquette
- **Date d'application de l'étiquetage**
- Rôle des différents acteurs



## Quand commencer l'étiquetage des pneus ?

- Règlement « étiquetage » : UE / 1222/2009
- 2 textes publiés au JOUE sur les méthodes de mesure

1- Méthode de mesure wet grip pour pneus VP – cat C1  
(09/03/11 : UE/228/2011)

2- Procédure d'alignement des labos pour la résistance au roulement, les méthodes de mesure wet Grip pour pneus Cttes -C2 et P Lourd - C3 ) ( 30/11/11: UE/1235/2011)

- Date du début de l'étiquetage par anticipation

Une période de six mois doit être respectée après la parution au JOUE

➔ Il n'est pas possible de commencer à communiquer sur l'étiquetage spécifique de tel ou tel pneu avant le 30 mai 2012



# Sommaire

- Introduction
- Performances indiquées sur l'étiquette
- Date d'application de l'étiquetage
- **Rôle des différents acteurs**



# Le rôle des différents acteurs (1)

## ➤ La responsabilité des fabricants et/ou importateurs

Les informations relatives au classement (RR / freinage sur sol mouillé / bruit) seront visibles sur :

- l'autocollant de la bande de roulement ou sur une copie de l'étiquette placée à proximité immédiate du pneu (seulement Tourisme & Camionnette)

- la documentation technique / Barèmes de facturation

...

- Internet



## Le rôle des différents acteurs (2)

### ➤ La responsabilité des distributeurs

#### Sur le point de vente :

- Tous les pneus visibles par le consommateur doivent porter l'autocollant fourni par les fabricants ou sur une fiche papier à proximité immédiate et visible.
- Si les pneus ne sont pas visibles par les consommateurs, le distributeur doit communiquer ces informations sur les différentes classes de grading.
- Pour les offres de prix communiquées au client (internet, téléphone, offres écrites...), le distributeur doit indiquer les différentes classes (efficacité énergétique, wet grip, bruit) ainsi que la valeur bruit de roulement mesurée pour ces pneumatiques
- Les distributeurs devront intégrer les informations de classement sur un document ou sur les factures remises aux utilisateurs finaux.





## Le rôle des différents acteurs (3)

### ➤ La responsabilité des constructeurs de véhicules et des distributeurs

Si l'acheteur a la possibilité de choisir sur le point de vente entre différents pneumatiques pour être montés sur un nouveau véhicule qu'il va acquérir, le vendeur ou distributeur de véhicule, doit avant la vente, l'informer pour chacun des différents pneumatiques de leurs classes d'efficacité énergétique, Wet Grip, et bruit ainsi que de la valeur mesurée.

Cette information doit être au moins contenue dans les documentations techniques promotionnelles



**Merci pour votre attention !**

